

DAJI/2019/Décision/Don/13

Décision portant approbation de dons à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte la Société Générale

L'Administration Provisoire d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu l'arrêté du Recteur en date du 17 juillet 2019 portant nomination de madame Simone Bonnafous, à l'administration provisoire d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil de l' IAE d'Aix-Marseille en date du 24 juin 2019 portant sur l'objet de la présente décision,

DÉCIDE

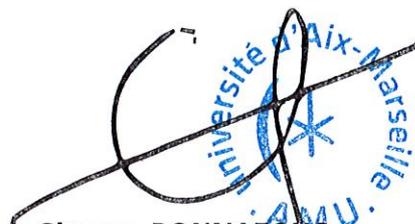
Article 1 :

Est accepté le don d'un montant de 6000,00€ émanant de la Société Générale, dans le but de contribuer aux évènements organisés par l'IAE au titre de l'année 2019.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 13 septembre 2019


Simone BONNAFOUS
Administratrice Provisoire
d'Aix-Marseille Université